

Initiative populaire « Initiative d'allègement », Theaterplatz 4, Case postale, 3001 Berne

Initiative populaire fédérale 'Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes)' (publiée dans la Feuille fédérale le 26 février 2019).

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

La Constitution¹ est modifiée comme suit :

Art. 117, al. 3²

³ Les assurés ont droit à une réduction des primes de l'assurance-maladie. Les primes à la charge des assurés s'élèvent au maximum à 10 % du revenu disponible. La réduction des primes est financée à raison de deux tiers au moins par la Confédération ; le solde est financé par les cantons.

Art. 197, ch. 12³

12. Disposition transitoire ad art. 117, al. 3 (Réduction des primes de l'assurance-maladie)

Si, trois ans après l'acceptation de l'art. 117, al. 3, par le peuple et les cantons, la législation d'exécution n'est pas entrée en vigueur, le Conseil fédéral édicte provisoirement à cette échéance les dispositions d'exécution par voie d'ordonnance.

¹ RS 101

² Le numéro définitif du présent alinéa sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin ; celle-ci le déterminera en fonction des autres dispositions en vigueur de la Constitution et procédera à l'adaptation, le cas échéant, dans l'ensemble du texte de l'initiative.

³ Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Canton	N° postal	Commune politique

Nom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote:

Barrile Angelo, Sihlquai 282, 8005 Zürich; Birrer-Heimo Prisca, Felsenegg 40, 6023 Rothenburg; Carobbio Guscetti Marina, Via Tamporiva 28, 6533 Lumino; Daurù Andreas, Bahnstrasse 27, 8400 Winterthur; Feri Yvonne, Etzelmatt 12, 5430 Wettingen; Gysi Barbara, Marktgasse 80, 9500 Wil; La Mantia Gina, Solario 30, 6718 Olivone; Lepori Carlo, Via Ernest Bloch 79, 6957 Roveredo TI; Levrat Christian, Route des Colombettes 297, 1628 Vuadens; Maillard Pierre-Yves, Rue du Lac 34, 1020 Renens; Nordmann Roger, Rue de l'Ale 25, 1003 Lausanne; Rossini Stéphane, Chemin du Cerisier 80, 1997 Nendaz; Ruiz Rebecca, Rue du Valentin 33, 1004 Lausanne; Schläfli Nina, Schmittenstrasse 18, 8280 Kreuzlingen; Sorg Michael, Ernastrasse 30, 8004 Zürich; Steiert Jean-François, Avenue du Général-Guisan 12, 1700 Fribourg; Wyss Sarah, Erlenmattstrasse 19, 4058 Basel; Ziltener Erika, Thurwiesenstrasse 8, 8037 Zürich

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 26 août 2020.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)

Lieu: _____

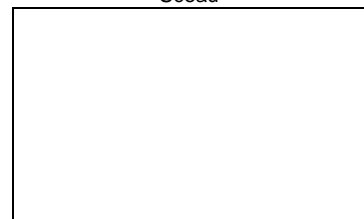
Date: _____

Signature: _____

Fonction

officielle: _____

Sceau



Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible avant le 26 août 2020 au:

Initiative populaire « Initiative d'allègement », Theaterplatz 4, Case postale, 3001 Berne.

Toutes les lignes ne doivent pas obligatoirement être remplies.